



## accident lors d'un trajet professionnel

Par **BRISKA21**, le **09/01/2012** à **11:10**

Bonjour,

Tous les jours, je fais des trajets pour mon entreprise : courses, courrier à la poste, livraison chez des clients avec mon véhicule personnel et malheureusement j'ai eu un accident lors d'un trajet à la poste pour mon entreprise. Pourriez-vous me dire si l'entreprise se doit de m'indemniser des frais de réparation ou quel est la responsabilité de l'entreprise (assurance, remboursement) ?

merci de me donner des réponses au plus vite !!!!

Par **P.M.**, le **09/01/2012** à **11:35**

Bonjour,

Normalement, l'employeur doit vous indemniser de vos frais professionnels mais n'est pas obligé de prendre en charge les réparations de votre véhicule ni de l'assurer, sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable ou au contrat de travail...